



LA VEUVE (51)

DOSSIER D'ENREGISTREMENT

STATION SERVICE AS24

PJ N°12-1 – COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SDAGE
ET LE SAGE

PIECE JOINTE N°12-1
COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SDAGE ET LE SAGE



LA VEUVE (51)

DOSSIER D'ENREGISTREMENT

STATION SERVICE AS24

PJ N°12-1 – COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES PLANS
NATIONAUX DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2020 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

Orientation	Définition	Compatibilité
DEFI 1 : Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques		
Orientation 1	Poursuivre la réduction des apports ponctuels de temps sec des matières polluantes classiques dans les milieux tout en veillant à pérenniser la dépollution existante	Oui – traitement des eaux pluviales (séparateurs hydrocarbures)
Orientation 2	Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain	Oui – voies de circulation imperméables, eaux pluviales transitent par un séparateurs hydrocarbures avant rejet.
DEFI 2 : Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques		
Orientation 3	Diminuer la pression polluante par les fertilisants (nitrates et phosphore) en élevant le niveau d'application des bonnes pratiques agricoles	Non concerné
Orientation 4	Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion, et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques	Non concerné
Orientation 5	Limiter les risques micro-biologiques d'origine agricole en amont proche des "zones protégées" à contraintes sanitaires	Non concerné
DEFI 3 : Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants		
Orientation 6	Identifier les sources et parts respectives des émetteurs et améliorer la connaissance des micropolluants	Non concerné
Orientation 7	Adapter les mesures administratives pour mettre en œuvre des moyens permettant d'atteindre les objectifs de suppression ou de réduction des rejets micro polluants pour atteindre le bon état des masses d'eau	Non concerné
Orientation 8	Promouvoir les actions à la source de réduction ou suppression des rejets de micropolluants	Non concerné
Orientation 9	Soutenir les actions palliatives contribuant à la réduction des flux micropolluants vers les milieux aquatiques	Non concerné
DEFI 4 : Protéger et restaurer la mer et le littoral		
Orientation 10	Réduire les apports en excès de nutriments (azote et phosphore) pour limiter les phénomènes d'eutrophisation littorale et marine	Non concerné
Orientation 11	Limiter ou supprimer les rejets directs de micropolluants au sein des installations portuaires	Non concerné
Orientation 12	Limiter ou réduire les rejets directs en mer de micropolluants et ceux en provenance des opérations de dragage et de clapage	Non concerné
Orientation 13	Réduire les risques sanitaires liés aux pollutions dans les zones protégées (baignades, conchylicoles et de pêche à pied)	Non concerné
Orientation 14	Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques littoraux et marins ainsi que la biodiversité	Non concerné
Orientation 15	Promouvoir une stratégie intégrée du trait de côte	Non concerné
DEFI 5 : Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future		
Orientation 16	Protéger les aires d'alimentation de captage d'eau souterraine destinée à la consommation humaine contre les pollutions diffuses	Non concerné – pas de captage à proximité. Les seuls rejets d'eaux sont les eaux pluviales. Ces dernières transitent par un séparateur hydrocarbures avant le rejet dans le milieu naturel.
Orientation 17	Protéger les captages d'eau de surface destinée à la consommation humaine contre les pollutions	Non concerné – pas de captage à proximité. Les seuls rejets d'eaux sont les eaux pluviales. Ces dernières transitent par un séparateur hydrocarbures avant le rejet dans le milieu naturel.
DEFI 6 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides		
Orientation 18	Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques continentaux et littoraux ainsi que la biodiversité	Non concerné
Orientation 19	Assurer la continuité écologique pour atteindre les objectifs environnementaux des masses d'eau	Non concerné
Orientation 20	Concilier la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et l'atteinte du bon état	Non concerné
Orientation 21	Gérer les ressources vivantes en assurant la sauvegarde des espèces	Non concerné
Orientation 22	Mettre fin à la disparition et la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur	Non concerné



LA VEUVE (51)

	fonctionnalité	
Orientation 23	Lutter contre la faune et la flore invasive et exotique	Mesures de précaution mises en œuvre en phase chantier
Orientation 24	Eviter, réduire, compenser l'incidence de l'extraction de matériaux sur l'eau et les milieux aquatiques	Non concerné
Orientation 25	Limiter la création de nouveaux plans d'eau et encadrer la gestion des plans d'eau existants	Non concerné
DEFI 7 : Gestion de la rareté de la ressource en eau		
Orientation 26	Résorber et prévenir les déséquilibres globaux ou locaux des ressources en eau souterraine	Non concerné
Orientation 27	Assurer une gestion spécifique par masse d'eau ou partie de masses d'eau souterraines	Non concerné
Orientation 28	Protéger les nappes stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future	Non concerné
Orientation 29	Résorber et prévenir les situations de pénuries chroniques des masses d'eau de surface	Non concerné
Orientation 30	Améliorer la gestion de crise lors des étiages sévères	Non concerné
Orientation 31	Prévoir une gestion durable de la ressource en eau	Non concerné
DEFI 8 : Limiter et prévenir le risque d'inondation		
Orientation 32	Préserver et reconquérir les zones naturelles d'expansion de crues	Non concerné
Orientation 33	Limiter les impacts des inondations en privilégiant l'hydraulique douce et le ralentissement dynamique des crues	Non concerné
Orientation 34	Ralentir le ruissellement des eaux pluviales sur les zones aménagées	Oui – présence surface perméable
Orientation 35	Prévenir l'aléa d'inondation par ruissellement	Non concerné
Levier 1 : Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis		
Orientation 36	Acquérir et améliorer les connaissances	Non concerné
Orientation 37	Améliorer la bancarisation et la diffusion des données	Non concerné
Orientation 38	Evaluer l'impact des politiques de l'eau et développer la prospective	Non concerné
Levier 2 : Développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis		
Orientation 39	Favoriser une meilleure organisation des acteurs du domaine de l'eau	Non concerné
Orientation 40	Renforcer et faciliter la mise en œuvre du SAGE	Non concerné
Orientation 41	Sensibiliser, former et informer tous les publics à la gestion de l'eau	Non concerné
Orientation 42	Améliorer et promouvoir la transparence	Non concerné
Orientation 43	Renforcer le principe pollueur-payeur et la solidarité sur le territoire	Non concerné
Orientation 44	Rationaliser le choix des actions et assurer une gestion durable	Non concerné

⇒ Le site est compatible avec les orientations du SDAGE du Bassin de la Seine.

La commune de LA VEUVE ne fait pas partie d'un SAGE.
Elle est située à proximité du périmètre du SAGE « Aisne Vesle Suipe ».